



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 AVRIL 2022

QUESTION N° 9 A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : Lancement de la procédure de déclassement du domaine public communal chemin de service partant de la route de Béziers (FORD) et finissant sur la parcelle AT 463

L'an deux mille vingt-deux et le cinq avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de PEZENAS s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur RIVIERE Armand, Maire.
Date de convocation : 29 Mars 2022.

Présents : Présents : Mesdames et Messieurs RIVIERE Armand - SACCUCCI Rachel - BOURGAIN Manuel - MIALON Aurélie - VIVARES Robert - GARCIN SAUDO Julie - GUIRAUD Thomas - DEMOULIN Danièle - VERDEIL René - VICENTE Nicole - AZEMAR Danièle - BOUSQUET Jean-Marie - LOPEZ Georges - SUTRA DE GERMA Anne - CHASSAGNE Marie-Hélène - CASTINEIRA Gilbert - CIET Katia - BALLESTERO Marie - MOUTOU Xavier - DOS SANTOS Cécile - CASTILLO François - BENTAHAR Nadia - BLANC Benoît - VOGEL SINGER Alain - FORME Valérie - CAUSSE Florent - VERTICCIONE Kevin - SATGER Annick

Absents excusés : Monsieur DELBAC Patrick

Procurations : Monsieur DELBAC Patrick à Madame BALLESTERO Marie

Secrétaire de séance : Madame SACCUCCI Rachel

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le chemin de service partant de la route de Béziers (FORD) allant jusqu'au établissement ALLEZ a déjà fait l'objet d'un déclassement suite à une enquête publique qui a eu lieu du lundi 29 Mai au Vendredi 16 Juin 2000.

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne subsiste qu'environ 90 m de ce chemin de service allant de la route de Béziers (FORD) jusqu'à la parcelle AT 463 qui n'a pas été déclassé et qui est réservé au passage de différents réseaux selon la délibération du Conseil Municipal en date du 29 Mars 2000.

Depuis cette date, cette partie de chemin en terre ne supporte plus aucun trafic, mais est restée dans le domaine public communal.

Monsieur le Maire considère que la présence de réseaux ne justifie pas son classement dans le domaine public et rappelle que cette portion de chemin n'a plus sa raison d'être dans le schéma d'aménagement de la zone. De ce fait, il est opportun de lancer une procédure de déclassement du domaine public.

Le déclassement doit être précédé, outre de l'enquête publique, de la désaffectation matérielle du chemin. Monsieur le Maire propose de lancer la procédure de déclassement de ce chemin de service partant de la route de Béziers (FORD) et finissant sur la parcelle AT 463.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer :

LE CONSEIL

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
- L'adopte en son entier,
- Autorise le lancement de la procédure de déclassement du chemin de service partant de la route de Béziers (FORD) et finissant sur la parcelle AT 463.

Vote : Unanimité

Fait et délibéré à PEZENAS, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Armand RIVIERE



Plan pour le déclassement du chemin de service partant de la route de Béziers jusqu'à la parcelle AT 463

